

FIG. 1. — LE NOUVEAU SIÈGE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, PLACE SAINT-JACQUES, À LIÈGE. L'ordonnance des volumes a été commandée par la présence, sur cette place, de l'église Saint-Jacques, dont l'ombre se profile sur la droite de la photo. Cette façade très classique est ornée, au-dessus de l'entrée, de beaux vitraux modernes et, à gauche de l'entrée, et à l'extrême-droite, de bas-reliefs dus à des artistes réputés et dont on trouvera des vues de détail en fin d'article.

LE NOUVEAU SIÈGE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, A LIÈGE

Architecte : J. MINGUET

Architecte-Directeur du Service des Travaux de l'Assistance Publique de Liège

Faisant suite à une décision d'expropriation de son immeuble quai Paul Van Hoegarden, en vue de la reconstruction du pont de la Boverie sur la Meuse, la Commission d'Assistance publique (C. A. P.) de Liège se trouva dans l'obligation de rechercher un emplacement intéressant au centre de la ville pour y installer ses bureaux comprenant l'Administration centrale et les services annexes.

Le choix définitif pour l'emplacement du nouveau bâtiment s'est finalement porté sur un ter-

rain en bordure de la place Saint-Jacques à Liège, terrain sur lequel se dressaient l'ancien hôtel Wethnall et une maison appartenant à la « Fabrique d'Eglise ».

L'endroit fut bien choisi. Cependant la proximité immédiate de l'église Saint-Jacques (style gothique, narthex roman, portail renaissance) posait un problème d'ordre esthétique dans l'ordonnance des volumes et dans la détermination du plan masse (fig. 1 et 3).



FIG. 2. — LE HALL D'ENTRÉE, place Saint-Jacques. Traité avec sobriété et distinction, il donne au visiteur une impression accueillante. Une batterie d'ascenseurs desservant les services des étages, encadrée par deux volées d'escaliers de quelques marches donnant accès au grand hall du public.

Les photographies illustrant cet article sont signées du Studio 9, Liège, pour les figures 1, 14 et 15, et de Francis Niffle, Liège, pour les figures 2, 4, 10, 12 et 19.

De plus un immeuble à destination commerciale, construit récemment, en face du terrain choisi, donnait à ce problème une acuité toute particulière.

Il est à souligner aussi que des servitudes nombreuses rendaient le travail plus difficile encore.

En effet, cet emplacement est frappé d'une servitude limitant la hauteur à 5 m, sur une certaine surface du terrain sis à l'angle de la place Saint-Jacques et de la rue du Vertbois. En outre l'alignement exigeait le remplacement de l'angle droit par un raccordement circulaire; ces mesures visaient à dégager le chevet de l'église Saint-Jacques.

La forme générale du bâtiment a été influencée par ces prescriptions. Le parti adopté a résolu d'une manière élégante tous ces problèmes. Une harmonique constante relie les différents édifices et bâtiments de styles et d'époques très différents.

Le rythme équilibré et très rassurant des façades, ainsi que l'utilisation rationnelle de certains matériaux (revêtements extérieurs en pierres naturelles des carrières de l'Ourthe, menuiserie extérieure en aluminium traité en bronzé clair) achèvent d'une façon heureuse le caractère monumental de l'édifice, empreint d'un grand classicisme, et l'intègrent parfaitement dans le cadre de la paisible et douce place Saint-Jacques.

Soulignons aussi l'emploi, pour les vitrages extérieurs, de glaces polies à reflets bleuâtres, qui

donnent à l'ensemble une atmosphère très sensible et vivante, d'une distinction toute particulière.

Le bâtiment, malgré l'apport de matériaux riches (pierres naturelles) aurait pu garder une certaine sécheresse. Il n'en est rien. Des sculptures dans les trumeaux des trois baies du rez-de-chaussée, à gauche de l'entrée, et dans deux panneaux situés aux premier et second étages de l'annexe, ainsi que les trois vitraux surmontant les portes de l'entrée principale, ont rendu à l'immeuble un caractère délicat et vivant.

Il nous est agréable de souligner ici cet effort pour une intégration des arts plastiques à l'architecture.

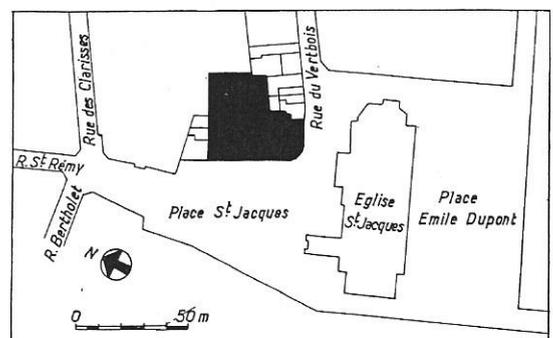


FIG. 3. — PLAN DE SITUATION DE L'IMMEUBLE, montrant la proximité de l'église Saint-Jacques.

FIG. 4. — LE HALL DU PUBLIC AU REZ-DE-CHAUSSEE. Au centre, escalier de descente vers les sous-sols. Eclairage par le grand lanterneau central.



Etude des plans

La disposition générale de l'ensemble a été axée sur la nécessité de situer au rez-de-chaussée les services les plus fréquemment en contact avec le public, et de dissocier l'administration générale du service social et de secours.

REZ-DE-CHAUSSEE

Le rez-de-chaussée a reçu les locaux à destination publique : services des recettes, de comptabilité, d'hospitalisation, services social et de secours.

Annexe centrale

Les trois services (comptabilité, recette et hospitalisation) sont groupés en trois locaux distribués en fer à cheval autour d'une salle des pas perdus, dans une grande annexe centrale sans étage. La séparation de ces locaux consiste en cloisons en bois, très légères, mobiles et vitrées à partir des lambris. A chacun de ces services est annexé un petit local pour le chef de bureau qui peut, selon les principes modernes, surveiller l'ensemble de ses subordonnés.

Une des grandes caractéristiques du plan est la relation directe de chacun de ces services avec ses archives propres et indépendantes.

Les locaux de ces services sont très bien éclairés, latéralement, par des fenêtres et, zénithalement, par des lanterneaux; air et lumière y abondent, ce qui contribue à donner une atmosphère claire et vivante. Le hall central est dominé par une voûte en béton translucide (fig. 4).

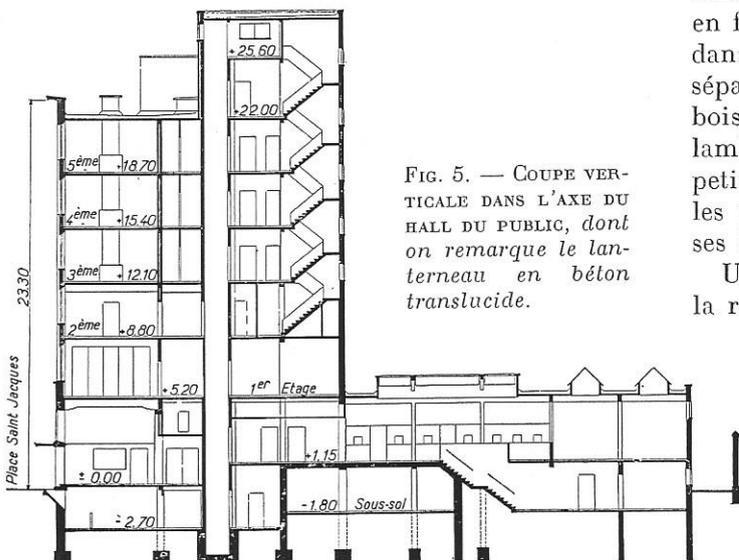


FIG. 5. — COUPE VERTICALE DANS L'AXE DU HALL DU PUBLIC, dont on remarque le lanterneau en béton translucide.

Il convient, pensons-nous, de s'arrêter un instant sur l'admirable petit ensemble que constitue le service social. Nous y trouvons des guichets individuels isolés, permettant à chaque solliciteur d'exposer d'une façon très digne le cas qui lui est propre. Par cette particularité se dégage la sensibilité de l'auteur de projet.

PREMIER ÉTAGE

Le premier étage reçoit les locaux à destination plus représentative : bureau du président com-

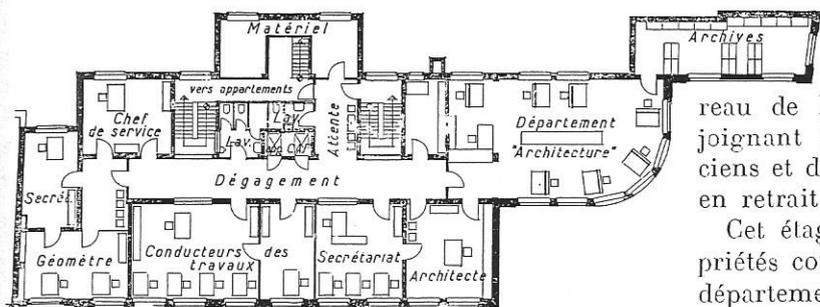


FIG. 8. — PLAN DU SECOND ÉTAGE.

muniquant par une porte du système dit « accordéon » avec la salle des séances de la Commission, ce qui, lors des réunions, permet de créer une salle très spacieuse (fig. 9 et 13).

A droite de la salle des séances sont disposés l'antichambre et le bureau du secrétaire. Ces locaux sont situés en façade principale. Ils ont fait l'objet d'études poussées quant à la décoration et à l'ameublement, et jouissent d'une atmosphère accueillante propre à créer un climat favorable aux discussions (fig. 10).

Les locaux du premier étage se complètent, en une distribution judicieuse, par le secrétariat avec, en annexe, les services des imprimés et une chambre noire.

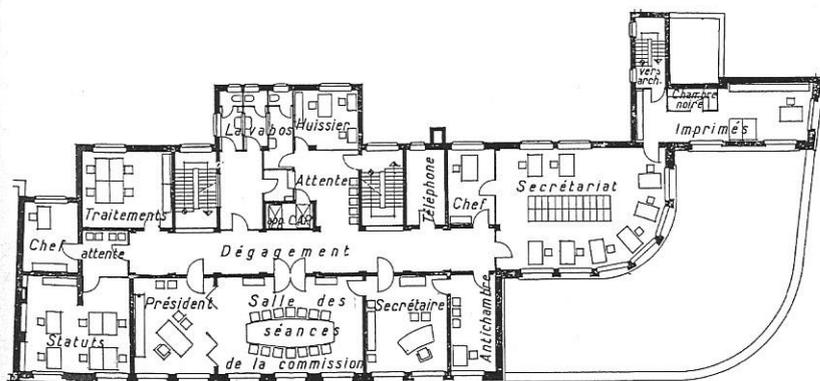


FIG. 9. — PLAN DU PREMIER ÉTAGE.

Notons en passant un escalier particulier pour le secrétariat desservant, en sous-sol, les archives propres à ce service.

En plus de ces locaux, nous trouvons encore, à ce niveau, établis dans la partie nord, le bureau des statuts, le bureau des traitements avec, en annexe, un local particulier pour le chef de service.

DEUXIÈME ÉTAGE

Le deuxième étage est dans la plus grande partie réservé aux services techniques de la C. A. P. (fig. 8). Nous y trouvons le secrétariat de ces services, communiquant avec le bureau de l'Architecte en chef directeur; celui-ci joignant le département des architectes, techniciens et dessinateurs. Au même niveau et un peu en retrait est disposé le service des archives.

Cet étage abrite également le service des propriétés comprenant le bureau des géomètres et le département des conducteurs des travaux. Nous devons souligner que l'étude pratique a réservé un local spécial pour le matériel.

ÉTAGES D'APPARTEMENTS

Ces appartements, situés sur deux niveaux, aux 3^e, 4^e et 5^e étages, sont donnés actuellement en location. Cette solution permet à la C. A. P. d'introduire dans son patrimoine des biens susceptibles de revenus appréciables.

La situation et l'orientation de ces appartements leur donnent un caractère aisé. La disposition en est très heureuse; ils comprennent : un vaste living-room, deux chambres, salle de bains, lavatory, cuisine équipée et chambre de bonne. Les dégagements sont spacieux et intimes.

L'accès de ces appartements se fait librement, pendant la journée, par le hall d'entrée général. Un ascenseur spécial leur est réservé, ainsi qu'un escalier indépendant. Après la fermeture des bureaux une des portes extérieures du hall est spécialement destinée aux locataires et commandée par les moyens habituels : parlophone et ouverture automatique. Chaque locataire dispose d'une cave et d'un emplacement pour voiture automobile dans le garage au sous-sol.



FIG. 10. — UN DES BUREAUX LES PLUS REPRÉSENTATIFS : LE CABINET DU SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION, AU PREMIER ÉTAGE. *Décoration et ameublement soignés. Atmosphère accueillante.*

SIXIÈME ÉTAGE

Le sixième étage abrite les locaux, à destination sociale, réservés au personnel.

Un réfectoire contigu à une petite cuisine, une salle de lecture et de repos complètent avantageusement cet ensemble discret mais combien accueillant.

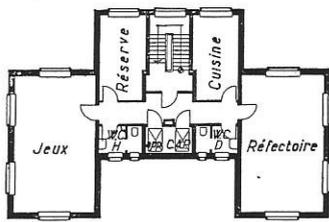


FIG. 11. — PLAN DU SIXIÈME ÉTAGE.

Résumé technique

GROS ŒUVRE

La construction du type lourd est constituée d'une ossature en béton armé prenant appui sur des puits en gros béton. Les fondations ont été exécutées dans des conditions très favorables; aucune difficulté spéciale n'a été rencontrée.

Les hourdis sont réalisés en béton armé (hourdis pleins).

Toutes les maçonneries, y compris les remplissages des façades, sont exécutées en briques normalisées, confectionnées avec des terres de la ferme de Lantin, une des plus anciennes propriétés du patrimoine de la C. A. P.

Une grande partie des murs intérieurs sont à double paroi.

Le revêtement des façades est réalisé en pierres de taille (petit granit des carrières de l'Ourthe). Ces pierres de taille ont 10 cm d'épaisseur et sont fixées par des crochets en bronze.

ISOLATION

Les hourdis pleins en béton armé sont isolés au moyen d'un matelas de soie de verre (de 2 cm d'épaisseur), relevés en plinthes portant une dalle flottante en béton de 5 cm d'épaisseur. Sur cette dalle sont posés les carrelages, parquets et chapes des revêtements spéciaux.

REVÊTEMENTS DES SOLS

Le dallage du hall d'entrée est réalisé en marbre de Sainte-Anne grand mélange et en marbre gris des Ardennes.

Les carrelages des halls des annexes centrale et sud sont exécutés en grès cérame fin vitrifié.

Tous les sols des locaux des archives sont pavés en carreaux de ciment comprimé.

Les bureaux ont leur sol revêtu de dalles minces en matière plastique « Floorflex ».

La salle du conseil, les cabinets du président et du secrétaire sont parquetés.

Le revêtement des appartements est réalisé en linoléum collé en plain.

LAMBRIS

Un haut lambris en marbre Travertin Florentin rehausse la décoration du hall d'entrée.

Les lambris de la salle des pas perdus sont en marbre Sainte-Anne; les tablettes des guichets sont réalisées en Bleu Belge.

Dans les dégagements du service social et des secours, les lambris sont en carreaux de grès émaillé.

Tous les locaux sanitaires, toutes les salles de bains et cuisines des appartements sont lambrissés en faïence.

CHAUFFAGE

Le chauffage est du type à radiateurs à eau chaude avec pompes de circulation. Trois chaudières équipent l'installation; une est réservée

au chauffage des locaux, bureaux et archives de la C. A. P., une autre est réservée au chauffage des appartements, la troisième est de réserve.

Le fuel-oil léger qui sert à l'alimentation des chaudières est stocké dans deux réservoirs de 11.000 litres. Les chaudières sont adaptables pour une alimentation éventuelle au charbon.

Leur fonctionnement est automatique et est contrôlé par des thermostats. La circulation de l'eau chaude est réglée par des vannes de sécurité lorsque la température dépasse accidentellement une valeur bien déterminée.

ECLAIRAGE

Des tubes fluorescents du type « Blanc de luxe » équipent la quasi-totalité des locaux. Ils sont, en général, dissimulés. Toutes les canalisations sont encastrées. Les niveaux d'éclairage adoptés dépassent largement les exigences de la réglementation sur la protection du travail.

ASCENSEURS

Deux ascenseurs desservent les étages du bâtiment. En principe, un ascenseur dessert les arrêts des locaux de la C. A. P., le second dessert les arrêts d'appartements. Toutefois, en cas de mise

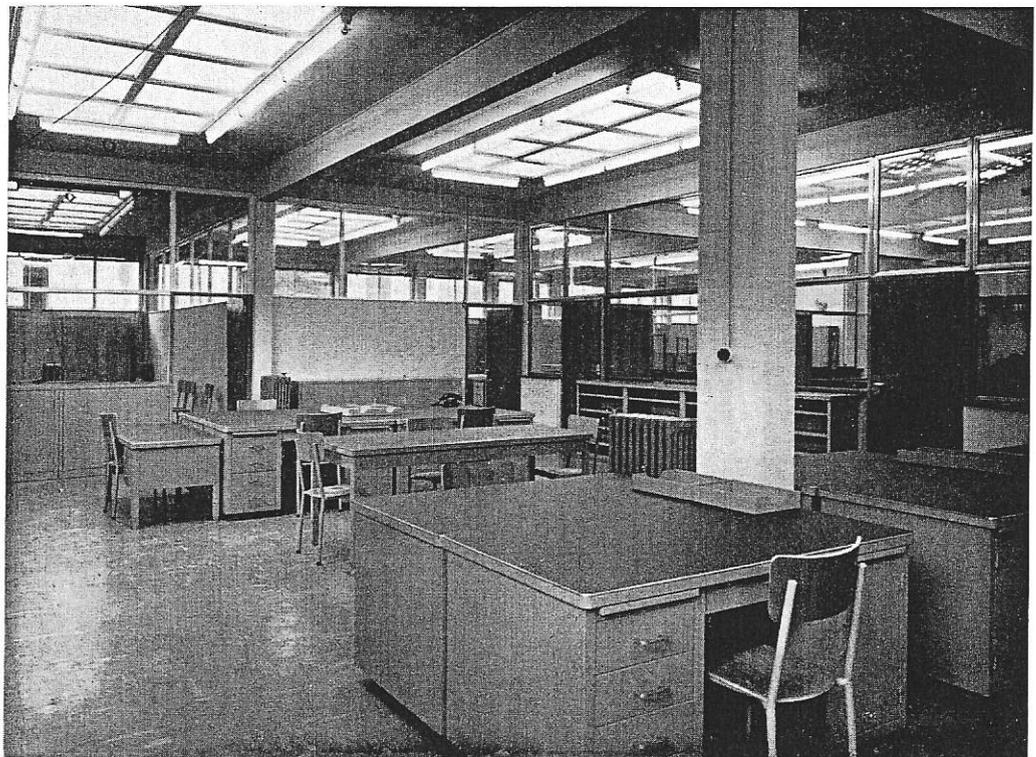


FIG. 12. — UN DES GRANDS BUREAUX QUI, AU REZ-DE-CHAUSSÉE, ENTOURENT LE HALL DU PUBLIC. Ces locaux, que ne surmonte aucun étage, bénéficient d'un éclairage abondant, provenant tout à la fois des fenêtres et des lanternes. Cloisons de séparation légères, mobiles et vitrées à partir des lambris.



FIG. 13. — LA SALLE DE RÉUNION DE LA COMMISSION, AU PREMIER ÉTAGE. Elle communique, par une porte « accordéon » (ouverte sur la photo), avec le bureau du Président, au fond. Bel ensemble décoratif.

hors service d'un appareil, le second peut desservir tous les arrêts de chaque série de locaux.

La vitesse d'élévation est de 1 m par seconde.

Les cabines sont métalliques et émaillées; elles sont sans porte. Leur commande automatique se fait par boutons-poussoirs. Des voyants lumineux indiquent à chaque porte palière de la gaine, la position et la marche de la cabine.

INSTALLATIONS SPÉCIALES

Les quarante-six postes téléphoniques intérieurs sont desservis par un commutateur mixte automatique de téléphone équipé de dix lignes du réseau.

Les bureaux du premier étage (direction et secrétariat) sont reliés par une installation de haut-parleurs.

Tous les bureaux de direction sont munis d'huissiers électriques.

Tous les locaux de l'administration sont équipés d'horloges électriques synchronisées sur la pointeuse de contrôle du personnel.

Enfin, la protection contre l'incendie est assurée par un réseau de postes de secours avec lances, combiné avec des extincteurs.

MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Dans une administration comme la C. A. P. un problème important à résoudre était celui du classement et de la conservation des archives. Nous avons déjà souligné que chaque service possède un local particulier pour ses propres archives. Signalons encore que fut retenu le type de rayonnage par éléments amovibles.

Les principales archives seront classées par la méthode décimale du système Sepeli.

Tous les locaux du rez-de-chaussée, en contact fréquent avec les visiteurs, sont équipés de mobilier métallique standardisé. Tous les guichets sont équipés du dispositif « Hygiaphone ».

Le secrétariat général situé au premier étage dispose d'un mobilier métallique parfaitement adapté aux méthodes nouvelles de travail et de classement.

Pour les locaux de la Commission : la salle des séances, le cabinet du président et celui du secrétaire général, un concours par adjudication publique a été organisé. Les trois ensembles retenus ont réalisés, non seulement le mobilier, mais aussi, et de façon très heureuse, la décoration de ces locaux (fig. 10 et 13).

DÉCORATION DE L'IMMEUBLE

Trois bas-reliefs ornent la façade de l'immeuble côté place Saint-Jacques. Ils sont dus au talent de l'artiste Robert Massart (décédé à Paris le 13 mai 1955), particulièrement apte à restituer à la statuaire ses fins premières, sa destination logique : le peuplement de l'espace, le complément expressif de l'architecture.

Ces trois bas-reliefs (fig. 15), à cet égard fort démonstratifs, symbolisent les activités hospitalières, préventives et charitables dévolues à l'institution. Œuvre d'une incomparable grandeur, ce fut le dernier message de ce grand artiste liégeois.

Deux panneaux dus à l'artiste Freddy Wibaux, illustrent, par des thèmes folkloriques, le caractère spécifiquement liégeois de l'institution. Le premier, par le perron, Tchantchès et le coq wallon, symbolise le courage viril du peuple liégeois; le second, dans une heureuse composition où apparaissent une colombe, un masque de comédie, un instrument de musique, et des éléments d'architecture classique, en symbolise la douceur féminine (fig. 14).

Enfin, l'artiste Jean Rets interprète avec bonheur, dans trois vitraux situés au-dessus de l'entrée principale, les armes de la ville de Liège, celles d'Ernest de Bavière (fondateur du vieil hôpital qui porte son nom) et celles du baron Surlet de Chockier (fondateur de l'hospice des incurables).

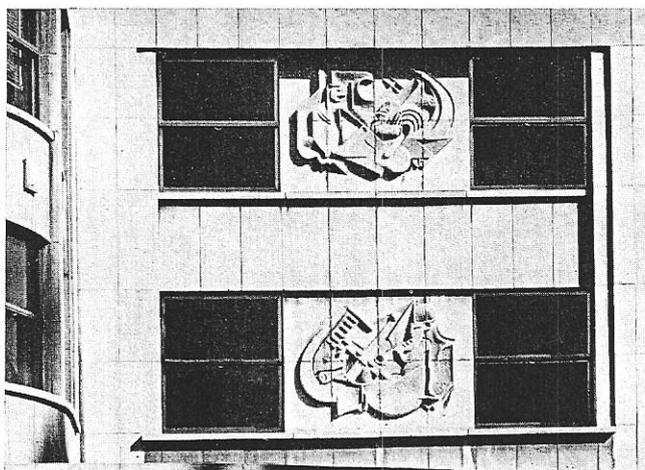


FIG. 14. — LES DEUX BAS-RELIEFS DE L'AILE DROITE DE LA FAÇADE. Dus à l'artiste Fr. Wibaux et d'inspiration typiquement liégeoise, ils symbolisent l'un, le courage viril du peuple liégeois, le second, sa douceur féminine.

Cette œuvre héraldique s'intègre sans anachronisme à ce bel immeuble moderne, conçu par notre distingué confrère, Joseph Minguet, architecte-directeur de la Commission d'Assistance publique de Liège.

Henri JEUNEHOMME Jr, et Marcel JUNIUS,
Ingénieur civil - Architecte. Architecte urbaniste.

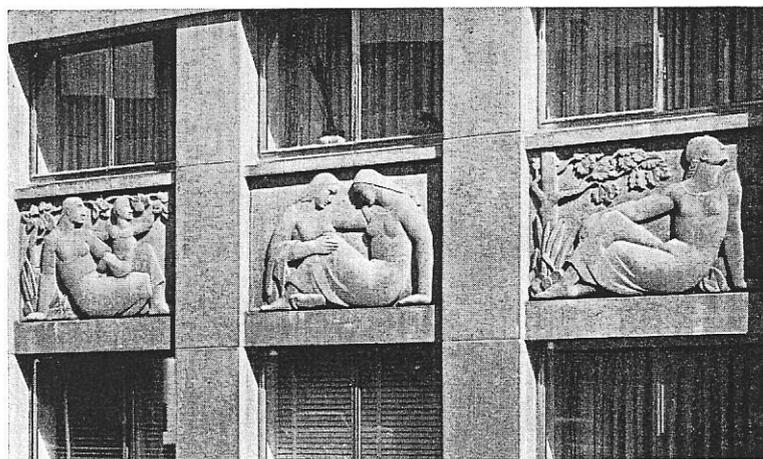


FIG. 15. — LES TROIS BAS-RELIEFS QUI ORNENT LA FAÇADE DE LA PLACE SAINT-JACQUES, à gauche de l'entrée. Œuvre du grand artiste liégeois Robert Massart, ils symbolisent les activités de l'Assistance publique et s'harmonisent de manière particulièrement heureuse avec l'architecture calme et harmonieuse du bâtiment.